

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025

ID : 019-251900130-20251112-B\_2025\_78-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 12 NOVEMBRE 2025

### DÉLIBÉRATION N° B\_2025\_78

### CONVENTION MULTIPARTITE RELATIVE AU PROJET RANDO MILLEVACHES – 2026-2027-2028

Date de la convocation

04/11/25

**Le 12 novembre 2025 à 9h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève					
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		F. SERRE	X		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	X				
<b>TOTAL = 6 x 2 voix chacun</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>4</b>

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b>	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
<b>23</b>	DEFEMME Catherine					
	MARTIN Valéry			X		
<b>87</b>	LARDY Brigitte			X		
	<b>TOTAL = 6 x 2 voix chacun</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>4</b>

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>HCC</b>	BRUGERE Philippe	X				
<b>VMM</b>	SAVIGNAC Sylvie		P BRUGERE	X		
<b>CGS</b>	NICOUX Renée	X				
<b>PV</b>	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	<b>TOTAL = 4 x 1 voix chacun</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>4</b>	<b>4</b>

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b>	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
<b>23</b>	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	X		
	SALVIAT Gérard	X				
<b>87</b>	LAHAYE Françoise		C. HORNEBECK	X		
	<b>TOTAL = 8 x 1 voix chacun</b>	<b>3</b>	<b>2</b>		<b>5</b>	<b>5</b>
	<b>TOTAL EPCI et communes</b>	<b>6</b>	<b>3</b>		<b>9</b>	<b>9</b>

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

## CODE PROJET : 5302 Rando Millevaches

### **Référence Charte 2018 – 2033 :**

#### **Axe 2 –Millevaches, territoire en transition**

##### **Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales**

**Mesure 25 : Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable**

**Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux**

#### **Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

##### **Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire**

**Mesure 36 : Organiser la communication**

**Mesure 38 : Développer les coopérations**

**Le rapporteur, Renée NICOUX, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant l'historique du projet Rando Millevaches, les niveaux de satisfaction forts des utilisateurs et des partenaires du projet.

### **Contexte :**

Le 11 septembre 2018, à Millevaches, 14 structures se sont associées autour du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR) en signant la convention-cadre du projet Rando Millevaches dont l'objectif est la mise en place et le déploiement d'une solution numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée. La convention a été ensuite renouvelée jusqu'au 31 décembre 2024 associant 11 communautés de communes (Briance-Combade, Marche et Combraille en Aquitaine, Creuse Grand Sud, Creuse Sud Ouest, Haute-Corrèze Communauté, Noblat, Pays d'Uzerche, Portes de Vassivière, Ventadour – Egletons – Monédières, Vézère-Monédières-Millesources, Pays de Lubersac-Pompadour), 2 communes (Le Lonzac, Saint-Augustin) et le syndicat mixte du PNR de Millevaches en Limousin.

Fin 2024, le comité de pilotage du projet a validé une nouvelle convention de trois ans pour la poursuite de Rando Millevaches.

Toutefois, en raison de plusieurs difficultés concomitantes et du fait que l'ensemble des partenaires n'a pas signé la convention, le PNR a assuré en 2025 la maintenance de l'application Rando Millevaches; l'ajout de nouveaux circuits ainsi que la charge financière de l'action à ses propres frais.

A ce jour, le site internet et l'application mobile Rando Millevaches regroupent 457 itinéraires valorisant la randonnée pédestre, VTT, cyclo, trail, équestre et itinérance ainsi que les offres d'hébergement et de restauration du territoire couvert.

Le succès du site Rando Millevaches s'est confirmé avec 272 visites en moyenne par jour en 2024 (+55%) et une augmentation des téléchargements de l'application mobile.

A l'issue de cette année de transition, un nouveau comité de pilotage s'est réuni le 30 septembre 2025. Il a validé le principe d'une poursuite de l'opération selon le format suivant :

- 1/ Une unique convention multipartite d'une durée de 3 ans (2026-2027-2028) prend effet à compter du 1er janvier 2026 ;
- 2/ Le PNR devient le pouvoir adjudicateur de l'ensemble des marchés publics nécessaires à la réalisation des actions pour une gestion administrative simplifiée (fin du groupement de commandes) ;
- 3/ La communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine (CCMCA) participe à l'opération désormais uniquement pour les 9 communes situées dans le PNR ;
- 4/ La participation réduite de la communauté de communes CCMCA n'a pas d'incidence financière sur la contribution des autres partenaires (0,1 ETP pris en charge par le Parc pour d'autres missions) ;
- 5/ La participation financière révisée du PNR permet de rendre indolore pour les autres partenaires l'implication réduite de la communauté de communes CCMCA ;
- 6/ En tenant compte de la fixité de certaines dépenses incompressibles (salaire, frais de maintenance et d'hébergement de Geotrek) et de la variabilité des frais de communication, de traduction et de dépenses imprévues, le plan de financement général est élaboré de telle sorte que chaque collectivité contribue au financement de Rando Millevaches selon des montants prévisionnels maximums fixés à la signature de la convention et non révisables durant celle-ci.

### **Description du projet :**

La nouvelle convention-cadre du projet Rando Millevaches débutera donc le 1er janvier 2026 pour une durée de 3 ans. Elle traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant la poursuite du projet Rando Millevaches destiné à gérer et valoriser l'offre touristique de randonnée.

Cette convention précise :

- Les objectifs poursuivis,
- La nature des actions programmées,
- La gouvernance mise en place et les moyens d'animation,
- Les coûts prévisionnels,
- Le plan de financement prévu,
- Les engagements des signataires.

Le programme d'actions qui découle des objectifs est le suivant :

- Poursuivre la saisie de l'offre des activités de pleine nature à partir des contenus proposés par les partenaires selon les pratiques :
  - Itinéraires de randonnée pédestre,
  - Les parcours trail,
  - Les circuits cycloroute,
  - L'offre canoë,
  - Les parcours d'orientation.
- Développer des itinérances VTT, cycloroute ou trail associant plusieurs partenaires du projet Rando-Millevaches, dimension supra-communautaire ;
- Développer et valoriser l'offre Rando Rail ;
- Assurer le suivi administratif et animation du projet ;
- Intégrer des données utiles ;
- Réaliser des analyses de fréquentation ;
- Former des partenaires à l'administration et/ou l'utilisation de l'outil selon les besoins de chaque structure ;
- Promouvoir l'outil Rando Millevaches ;
- Accompagner les partenaires sur des projets de valorisation de leur territoire et itinéraires ;
- Poursuivre la traduction franco-anglaise des contenus ;

- Accompagner des projets d'implantation d'abris de bivouac sur tout le territoire du projet afin de pallier le manque d'hébergements et de compléter l'offre sur Rando Millevaches qui valorise les parcours en itinérance.

Les moyens opérationnels affectés à cette action sont les suivants :

- Un agent chargé de mission recruté par le PNR à hauteur de 90% d'un temps plein.
- Une prestation d'hébergement et de maintenance du site internet et de l'application mobile
- Des actions de communication pour valoriser l'action
- Une prestation de traduction en anglais des itinéraires mobilisable par chaque signataire en fonction de ses besoins.

Le PNR prend en charge 20% des frais salariaux ainsi que 10% des frais de communication et d'hébergement du site internet. Le solde est réparti entre les collectivités signataires selon une clef de répartition basée sur la population DGF 2024 du territoire couvert sauf pour les frais de traduction pour lesquels les collectivités participent à hauteur de la prestation qu'elles ont commandées pour leur propre compte.

**Le budget prévisionnel d'un montant total de 186 205 € pour 3 ans est le suivant :**

	Clef répartition	Sur la durée de la convention (3 ans)				Total Par an
		Frais salariaux	Prestations	Dépenses imprévues	Total	
<b>Toutes collectivités</b>		<b>114 485,00 €</b>	<b>58 720,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>186 205,00 €</b>	<b>62 068,33 €</b>
<b>PNR</b>		<b>22 897,00 €</b>	<b>4 572,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>27 469,00 €</b>	<b>9 156,33 €</b>
<b>Collectivités partenaires dont :</b>		<b>91 588,00 €</b>	<b>54 148,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>158 736,00 €</b>	<b>52 912,00 €</b>
<b>CC Briance Combade</b>	4,30 %	3 935,37 €	2 326,64 €	558,59 €	6 820,60 €	2 273,53 €
<b>CC Marche et Combraille en Aquitaine*</b>	1,59 %	1 454,15 €	859,71 €	206,40 €	2 520,26 €	840,09 €
<b>CC Creuse Grand Sud</b>	10,11 %	9 257,28 €	5 473,02 €	1 313,98 €	16 044,28 €	5 348,09 €
<b>CC de Noblat</b>	8,92 %	8 171,06 €	4 830,83 €	1 159,80 €	14 161,69 €	4 720,56 €
<b>CC de Ventadour-Egletons-Monédières</b>	9,20 %	8 427,83 €	4 982,64 €	1 196,25 €	14 606,71 €	4 868,90 €
<b>CC des Portes de Vassivière</b>	5,22 %	4 784,33 €	2 828,56 €	679,09 €	8 291,97 €	2 763,99 €
<b>CC du Pays d'Uzerche</b>	8,45 %	7 742,68 €	4 577,57 €	1 099,00 €	13 419,24 €	4 473,08 €
<b>CC Haute-Corrèze Communauté</b>	27,65 %	25 321,83 €	14 970,59 €	3 594,18 €	43 886,60 €	14 628,87 €
<b>CC Vézères-Monédières-Millesources</b>	5,79 %	5 301,11 €	3 134,09 €	752,44 €	9 187,64 €	3 062,55 €
<b>CC Creuse Sud Ouest</b>	12,18 %	11 154,76 €	6 594,84 €	1 583,31 €	19 332,91 €	6 444,30 €
<b>CC du Pays de Lubersac-Pompadour</b>	5,44 %	4 985,84 €	2 947,69 €	707,69 €	8 641,22 €	2 880,41 €
<b>Le Lonzac</b>	0,76 %	692,95 €	409,68 €	98,36 €	1 200,98 €	400,33 €
<b>Saint-Augustin</b>	0,39 %	358,82 €	212,14 €	50,93 €	621,90 €	207,30 €

\* CC Marche et Combraille en Aquitaine : pour les 9 communes situées sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin.

**Plan de financement prévisionnel spécifique au PNR ML**

DEPENSES PREVISIONNELLES (3 ANS)	RECETTES PREVISIONNELLES (3 ANS)		
	Collectivités	PNR	Taux PNR
<b>Frais salariaux (90 % d'un ETP)</b>	<b>114 485,00 €</b>	<b>91 588,00 €</b>	<b>20,00 %</b>
<b>Prestations dont</b>	<b>58 720,00 €</b>	<b>54 148,00 €</b>	<b>7,79 %</b>
Communication	27 000,00 €	24 300,00 €	10,00 %
Traduction	13 000,00 €	13 000,00 €	0,00 %
Hébergement et maintenance du site	18 720,00 €	16 848,00 €	10,00 %
<b>Dépenses imprévues</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>0,00 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>186 205,00 €</b>	<b>158 736,00 €</b>	<b>14,75 %</b>

DEPENSES PREVISIONNELLES MOYENNES PAR AN	RECETTES PREVISIONNELLES MOYENNES PAR AN		
	Collectivités	PNR	Taux PNR
<b>Frais salariaux (90 % d'un ETP)</b>	<b>38 161,67 €</b>	<b>30 529,33 €</b>	<b>20,00 %</b>
<b>Prestations dont</b>	<b>19 573,33 €</b>	<b>18 049,33 €</b>	<b>7,79 %</b>
Communication	9 000,00 €	8 100,00 €	900,00 €
Traduction	4 333,33 €	4 333,33 €	0,00 €
Hébergement et maintenance du site	6 240,00 €	5 616,00 €	624,00 €
<b>Dépenses imprévues</b>	<b>4 333,33 €</b>	<b>4 333,33 €</b>	<b>0,00 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>62 068,33 €</b>	<b>52 912,00 €</b>	<b>9 156,33 €</b>
			<b>14,75 %</b>

**Proposition :**

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De valider le projet de convention-cadre du projet Rando Millevaches 2026-2027-2028 ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel sur la période du 01/01/2026 au 31/12/2028 ;
- D'autoriser le Président à
  - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - Signer la convention Rando Millevaches 2026-2028 et ses éventuels avenants ;
  - Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations et signer tous les documents correspondants ;
  - Emettre les titres correspondant à la participation des collectivités partenaires selon les termes de la convention ;
- De dire que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- De valider le projet de convention-cadre du projet Rando Millevaches 2026-2027-2028 ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel sur la période du 01/01/2026 au 31/12/2028 ;
- D'autoriser le Président à
  - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - Signer la convention Rando Millevaches 2026-2028 et ses éventuels avenants ;
  - Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations et signer tous les documents correspondants ;
  - Emettre les titres correspondant à la participation des collectivités partenaires selon les termes de la convention ;
- De dire que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
<b>TOTAL = 24</b>		<b>8</b>	<b>13</b>	<b>17</b>		

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
 Pour Extrait certifié conforme  
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le Et qu'elle a été affichée le

*Ph. Brugere*  
